



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage Sites Natura 2000 FR7200667 : Coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

Mercredi 13 novembre 2024 – 14h00
Au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. ROUDIER Stéphane, Président du COPIL, ouvre la réunion et propose un tour de table de présentation des participants à la réunion. L'objet de la réunion est de faire le bilan de la première et deuxième année d'animation, concernant la phase d'animation 2022-2025.

Mme. VILLESUZANNE Marie-Laure, qui doit s'absenter par la suite, entame la réunion autour des actions biodiversité portées par la CCVH. L'intercommunalité a réalisé un Atlas de la Biodiversité entre 2021 et 2023 sur l'ensemble de ses 26 communes. Cet inventaire s'est accompagné de formations de sensibilisation à destination des élus et des agents des centres de loisirs.

Les territoires ayant réalisés un ABC poursuivent généralement leur engagement via le programme « Territoire Engagé pour la Nature » porté par l'OFB. La CCVH a étudié sa future stratégie en répondant à l'appel à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine « Territoire en transition ». En raison des coupes budgétaires de l'Etat, notre projet ne sera pas présenté en commission en novembre 2024 et les suites sont incertaines.

Sur le volet biodiversité, la CCVH souhaite aider à la mise en place d'aires éducatives dans les écoles primaires. Ce type de projet nécessite une grande motivation de la part du corps enseignant. Une mise en place à la rentrée 2025 est à l'étude avec l'école de Plazac.

En direction du grand public, l'intercommunalité continue ses actions de sensibilisation via l'organisation de la 3^{ème} édition de l'événement Printemps de la biodiversité en vallée de l'homme » qui a lieu entre les mois de mars et juin sur l'ensemble de ces 26 communes.

La parole est laissée à M. DUFFAU Matthieu du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion :

- Historique de l'animation / Marché d'animation 2022-2025 / Transfert de compétence à la Région
- Rappels du DOCOB / Périmètre du site / Mise à jour
- Bilan de l'Animation réalisée en 2023/2024 (en cours) et Perspectives
- Autres programmes/projets en lien avec Natura 2000
- Prévisionnel janvier 2025 – août 2025

M. DUFFAU fait un rappel du dispositif Natura 2000. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées. Dans la continuité, il fait un rappel de l'historique de l'animation

sur le site et du marché d'animation en cours (2022-2025). Il précise que ce COPIL fait état du travail réalisé entre février 2023 et novembre 2024.

La parole est laissée à M. MAILLOS Hugo, Technicien Gestion des sites Natura 2000 au service Natura 2000 de la Région Nouvelle-Aquitaine. M. MAILLOS, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

● Rappel du DOCOB – Périmètre du site et mise à jour

1. Périmètre du site Natura 2000 et enjeux liés aux habitats

M. DUFFAU rappelle les caractéristiques du site : le périmètre validé par arrêté préfectoral en 2018 s'étend sur 790 ha à travers 13 communes et rassemble 12 habitats d'intérêts communautaires (HIC). Les enjeux principaux concernent les pelouses sèches et les tonsures annuelles. A cela s'ajoute les enjeux autour d'espèces faune et flore.

Mme AUPY Mélanie de la DDT de la Dordogne, procède au rappel historique du site Natura 2000. En octobre 2014, le périmètre du site est désigné par arrêté ministériel. En novembre 2017, suite au travail réalisé par l'agence MTDA, le COPIL valide le DOCOB qui inclut une modification du périmètre initial notamment par le retrait de certaines parcelles. En février 2018, le DOCOB et le nouveau périmètre sont validés par arrêté préfectoral. En 2019, la commission européenne (CE) renforce ses contrôles sur les retraits de parcelles, impliquant qu'aucun HIC ne peut être retiré. Aujourd'hui, le MNHN bloque le processus de validation du nouveau périmètre (validé en 2017 par le COPIL et 2018 par arrêté préfectoral) sachant que la Commission Européenne ne le validera pas. Pour sortir de cette situation, deux propositions sont suggérées :

- Conserver l'ancien périmètre du site Natura 2000 (de 2014)
- Réintégrer les parcelles de HIC initialement identifiées lors de travail de cartographie des habitats

L'assemblée est favorable à la deuxième solution. M. COSSON Maxime conseille de vérifier si les parcelles qui posent aujourd'hui un problème relèvent toujours de HIC. Après renseignements, M. MAILLOS Hugo confirme qu'il sera possible de faire passer cette action de vérification sur la partie « amélioration des connaissances » du marché en cours. M. DUFFAU suggère également de demander l'intervention du CBNSA au travers de ses missions d'assistance Natura 2000.

Dans le cas où les parcelles ciblées s'avèreraient être des HIC, le processus de réintégration de ces parcelles pourrait prendre la forme suivante :

- Proposition de zones cohérentes englobant les parcelles identifiées en HIC
- Réunion à l'initiative de la DDT avec les communes concernées pour proposer et valider ces zones
- Validation en COPIL
- Soumission au MNHN pour validation de principe
- Nouvelle consultation de l'ensemble des collectivités

2. Enjeux liés aux espèces

Les enjeux écologiques liés aux espèces d'intérêt communautaire (EIC) sont rappelés. M. DUFFAU informe le COPIL d'erreurs et de manquements dans les listes d'espèces du Formulaire Standard de Données (FSD) du site. En effet, le FSD n'a pas été mis à jour depuis la rédaction du DOCOB (2018), or les connaissances naturalistes ont progressé depuis. Le FSD constitue la « Fiches d'identité » des sites Natura 2000 et est le support de l'information transmise à la Commission européenne. **C'est pourquoi un travail de mise à jour important a été entrepris cette année.** M. DUFFAU précise qu'une information de cette mise à jour doit être faite au COPIL. M. MAILLOS ajoute que cette mise à jour est importante car c'est sur la liste des espèces et des habitats dits d'intérêt communautaire que les animateurs s'appuient pour mettre en place les actions contractuelles.

En synthèse, il ressort de cette mise à jour du FSD, les éléments suivants :

- Annexe II : 11 espèces dont 1 nouvelles :
 - 9 mammifères (chauves-souris), 1 papillon, 1 coléoptère
 - Annexe IV : 11 espèces dont 10 nouvelles :
 - 7 mammifères (chauves-souris), 2 reptiles, 1 amphibien, 1 papillon
 - Autres espèces importantes : 72 dont 71 nouvelles :
 - 36 plantes, 21 oiseaux, 11 papillons, 2 reptiles, 1 amphibien, 1 libellule
- Bilan de l'animation réalisée en 2023/2024 (en cours) et Perspectives

M. DUFFAU présente ensuite le bilan de l'animation menée sur site en 2023 et 2024 en s'appuyant sur le cahier des charges du Marché d'animation.

1. Informer et Communiquer

Il est rappelé qu'un site internet dédié au Site Natura 2000 « Côteaux calcaires de la Vallée de la Vézère » a été créé sur la période du précédent marché d'animation. Il est disponible à l'adresse suivante : www.coteaux-calcaires-vallee-vezere.fr

Le site internet comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site Natura 2000, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Il est précisé que le site internet est mis à jour au fil de l'eau. **Il est proposé de relayer l'adresse du site sur les sites internet respectifs des communes concernées.**

Dans le cadre de son « Printemps de la biodiversité en vallée de l'Homme », la CCVH a organisé en avril et juin 2023 des animations papillons et reptiles sur le périmètre du site Natura 2000 (Aubas/Les Farges), avec une présentation des actions du CEN sur les sites pour la préservation de la biodiversité.

2. Assistance évaluation des incidences N2000

L'article 6 de la Directive Habitat, Faune, Flore précise que : « *tout plan ou projet susceptible d'affecter ce site de manière significative, [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site* ». Trois listes recensent les plans, projets, manifestations et activités soumises à cette évaluation :

- une liste nationale défini par l'Article R414-19 du code de l'environnement
- une 1ère liste locale défini par l'Arrêté préfectoral du 30 mai 2011
- Une 2ème liste locale défini par l'Arrêté préfectoral du 20 mars 2012

M. DUFFAU précise qu'il a été sollicité à 3 reprises pour assister les maîtres d'ouvrage de projet dans la complétude des formulaires d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, notamment pour des manifestations sportives.

Concernant les perspectives 2025, la DDT propose de réaliser une formation à destination des élus du territoire et des porteurs de projet afin qu'ils puissent comprendre les évaluations d'incidences. Mme PEYRE Anne propose d'ouvrir ses formations aux services instructeurs.

M. KUSTER Gé, élu à la mairie de St-Léon, évoque le projet de jeunes agriculteurs de (re)planter de la vigne sur la côte de JOR sur un terrain appartenant à la commune. Ils rencontrent des difficultés dans l'élaboration de ce projet. Mr ROUDIER Stéphane propose de l'inscrire dans les objectifs 2025.

3. Mettre en œuvre les outils contractuels de gestion

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. DUFFAU présente les 2 outils principaux :

- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Contrats Natura 2000 (forestiers ou ni agricole ni forestier)

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Mme BOISVERT Bernadette de la Chambre d'agriculture de la Dordogne présente le bilan des MAEC sur le territoire du site Natura 2000. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. Mme BOISVERT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement des campagnes 2023 et 2024 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par 3 d'entre eux.

Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu biodiversité. Les budgets attribués sont de 300 000€ en 2023 et de 200 000€ en 2024. Sur les communes concernées par le site Natura 2000, 1 exploitant a engagé en 2023 des parcelles en retard de fauche ce qui représente une surface de 3,22 ha correspondant à une enveloppe de 4089€ sur les 5 années d'engagement. Le faible taux de contractualisation s'explique par le fait que la majorité du site Natura 2000 est situé en zone non agricole. 95% de l'enveloppe budgétaire a été consommée sur les 2 premières années.

Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels. Il a bénéficié d'un budget de 500 000€ en 2023 tout comme en 2024. En 2023, 6 dossiers ont été engagés représentant une surface de 189ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 84 315€. En 2024, 5 dossiers ont été engagés représentant une surface de 91ha sur les communes concernées par le site pour un montant sur 5 ans de 37 057€.

Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Le budget attribué en 2023 était de 1 100 000€ contre 500 000€ en 2024. En 2023, 2 dossiers ont été déposés pour des exploitations présentes sur les communes du site (48ha

engagés pour un montant de 55 885€ sur 5 ans). En 2024, 1 dossier a été déposé pour une exploitation présente sur les communes du site (51ha engagés pour un montant de 45 000€ sur 5 ans).

Mme BOISVERT donne enfin les perspectives pour la campagne 2025 des MAEC. Les budgets demandés seront :

- 180 000€ pour le BD24
- 250 000€ pour le ZP24
- 1 100 000€ pour le EL24

Contrats N2000 « ni agricole ni forestier »

Un contrat Natura 2000 est porté par l'AFPL du Randal sur les sites de la Roche chapelane (Condat-sur-Vézère), l'Escaleyrou (Aubas) et le Cheylard (Les Farges) ; au niveau de pelouses calcaires considérées comme prioritaires pour la mise en œuvre de contrat Natura 2000 ni-agricole ni-forestier. Il concerne 30 hectares de HIC sur une durée de 5 ans (2020-2424).

Ce contrat prévoit une action annuelle de gestion pastorale d'entretien des milieux et une action de financement d'équipements pastoraux (filets mobiles, tonne à eau, poste photovoltaïque, bac d'abreuvement, clôture fixe). En 2023, les fonds ont permis l'installation d'un parc fixe sur le secteur de l'Escaleyrou

Une reconduction du contrat pour l'AFPL Le Randal arrivant à échéance en prévu en 2025, avec une adaptation des secteurs. Celui-ci durera 4 ans.

Sur la commune du Bugue, concernant une parcelle, M le Maire a été rencontré en mai 2023 pour une présentation du dispositif Natura 2000. En juin 2023, une rencontre sur site a eu lieu avec un éleveur ovin et M. le Maire. Face aux contraintes géographiques de la parcelle (forte pente, route en contrebas), il avait été convenu de réaliser une phase de test pour la faisabilité de pâturage. Celle-ci n'a pas encore été menée. Il faudra relancer la dynamique.

4. Perspectives 2025

- Lancement d'un AAP « Contrat Natura 2000 » probablement en début d'année 2025
- Janvier 2025 : webinaire de la Région sur les détails du cadre de l'AAP
- Ouverture des contrats N2000 « Forestier »

Sur la commune de Tursac, le CEN N-A est propriétaire de parcelles sur le coteau d'Entamnies. Il est prévu de répondre à l'AAP « contrat Natura 2000 » en 2025 visant l'entretien et la restauration des milieux ouverts par broyage ou débroussaillage pendant 4 ans.

● Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

Mme FILJAK Tatiana de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme (CCVH) présente l'Atlas de la Biodiversité qui a eu lieu sur l'intercommunalité : le projet et ses objectifs, les groupes d'espèces concernés, les résultats (restitution écrite, affiches, dépliants, livrets rando, malles pédagogiques) ainsi que les perspectives à venir en termes d'animation à destination du grand public.

● Conclusion

Il est rappelé que le l'animation du site doit se terminer en août 2025, suivant en cela le calendrier du marché liant le CEN et la CA24 au CCVH.

Il est évoqué la possibilité de repousser cette fin d'animation au 30 septembre 2025, pour des considérations pratiques. En effet, une fin du marché en août imposerait la tenue d'un dernier Copil en juin (hors période estivale), ce qui aurait pour conséquence d'avoir seulement un délai de 7 mois entre la tenue de 2 réunions de COPIL (au lieu de 12 mois, durée plus classique). En repoussant la fin de mission, ce dernier Copil pourrait alors se tenir courant septembre.

Suite à leur sollicitation, les élus présents répondent favorablement à cette demande. Cela aura pour corollaire de provoquer la construction d'un avenant au marché liant le CEN, la CA24 et la CCVH.

Le prochain COPIL, qui sera le dernier de cette phase d'animation 2022-2025, est prévu pour septembre 2025. M. ROUDIER clôt la réunion vers 16h30, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution.

M. Stéphane ROUDIER
Président du CoPil Coteaux calcaires de la Vallée de la Vézère